

Déroulement des élections des élus au Conseil Municipal des Jeunes

- Campagne d'élection

28 novembre au 9 décembre 2022

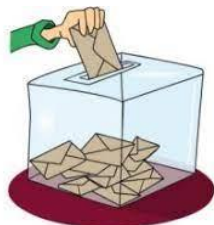
- Elections des élèves de CM1 au CM2

Le 12 décembre 2022

- 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes

En janvier 2023 selon les disponibilités de Monsieur Le Maire

→ les enfants élus recevront par courrier et les parents par mail la convocation aux commissions de travail.



Election du Conseil Municipal des Jeunes à Menton



Participe à la vie de la commune en proposant des idées et en mettant en place des projets pour les enfants et les jeunes.

DEVIENS LE PORTE PAROLE DE TA GENERATION !!

Le Conseil Municipal des jeunes, qu'est-ce que c'est ?

La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est décidée par le Conseil Municipal, par délibération. Le CMJ fonctionne sur le même modèle. Il se réunit en séances plénières et en commissions.

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale.

Qui peut se présenter ?

Tous les élèves de CM1 et CM2, scolarisés à Menton.

Tu dois te présenter en binôme (de même classe) en proposant à un/une camarade d'être ton suppléant. Celui-ci pourra ainsi te seconder si tu ne peux pas être présent à une des séances de travail et il participera aux réunions.

Comment le CMJ est - il constitué ?

Il est constitué de 30 titulaires et 30 suppléants de chaque niveau en CM1 et CM2

Les membres sont élus pour 2 ans

Comment faire ?

Il faut remplir le bulletin de candidature et l'autorisation parentale.

Vous trouverez le bulletin de participation ainsi que l'autorisation parentale auprès des responsables périscolaires qui sont présents sur chaque école.

Date limite d'inscription le 25 novembre 2022.

